

C'est la fin du travail à domicile

Au 1^{er} juillet, les salariés doivent revenir sur leur site. Bien évidemment avec toutes les mesures sanitaires à respecter et les règles de distanciation physique obligatoire. Attention, le virus circule toujours. Rappelez-vous que chaque salarié doit retirer ses masques et obtenir du gel hydro alcoolique auprès de l'assistante départementale. Il y a ce qu'il faut.

Tant qu'un **accord** ne sera pas conclu avec les partenaires sociaux, le **télétravail** sera limité à une journée par semaine et sur la base du volontariat. Relisez notre analyse dans *Le Crieur masqué*. Pour M.Echelard « il faut professionnaliser cette situation de travail » et surtout « penser à la cohésion d'équipe avant de parler de rythme. Il n'est pas question de sous-estimer les difficultés. » Ce n'est pas parce que le confinement a contraint des salariés à ramener le travail à la maison que tous ces postes seront éligibles au télétravail à l'avenir.

Pour la CGT, tout est question d'équilibre « et de cohésion » entre les équipes à la maison et celles sur site, de répartition équitable de la charge de travail et du respect des horaires. Et que dire du suivi des carrières. Le thermomètre vire au rouge dans les équipes. Il était temps que cela s'arrête !

Le chômage partiel est reconduit jusqu'au 30 septembre et rémunéré à 100%. La CGT revendique toujours que tous les éléments variables (primes, 0,62 % du 14^e mois...) y soient intégrés. La direction doit nous donner une réponse au plus tard en septembre. Le taux de chômage partiel est estimé à 2 %, du 1^{er} juillet au 30 septembre, et ne concerne plus que le secteur industriel et une personne au secrétariat général.

La CGT a enfin eu sa réponse sur l'impact des jours en chômage partiel sur les cotisations retraites : Il y en aura bien un ! Plus le salarié aura été sans activité, moins il aura cotisé.

La CGT alerte la direction sur la véracité des taux d'activité et d'inactivité estimés, qui à ce jour, ne reflètent toujours pas la réalité. La transparence ne semble pas être au rendez-vous. Et les cotisations retraites, non plus ! Une chance que l'entreprise puisse compter sur la conscience professionnelle des salariés pour pallier à cet écueil.

Quant au **Poga** qui enregistre ce suivi d'activité avec des codes spécifiques, certains managers préfèrent voir en couleur. A croire qu'il y a de la résistance à ne pas se plier à la règle ! Difficile pour le salarié d'obtenir son taux réel de chômage partiel. Rappelons que cet outil est le référent pour le déclaratif qui déclenchera les aides de l'état, soyons sérieux !

L'ouverture au public des **rédactions** reste fixée à septembre malgré l'assouplissement des mesures sanitaires. Une saison estivale morte. La CGT tient aux portes ouvertes à la rentrée.

Restaurant d'entreprise. Si les salariés du siège ne réservent pas leur repas, ils sont contraints de le prendre à l'extérieur, sans bénéficier de la subvention du CSE. Un surcoût pour tous y compris les jeunes stagiaires en situation précaire. La CGT demande à ce qu'une solution adaptée soit trouvée rapidement.

Dépassement du nombre de jours travaillés. La loi est la même pour tous : il faut solder ses congés et jours de récupération pour la fin de l'exercice. Si cela ne relève pas de cas particuliers légaux (maladie...), alors c'est qu'il y a bien un problème de charge de travail non résolue. Et donc de postes non pourvus. Il n'est pas question de laisser perdurer de telles situations.

La réduction de la masse salariale a ses limites. La CGT réclame des embauches et la titularisation des CDD.

Arrêt maladie. Au-delà de quatre mois d'arrêt maladie, tout salarié perd en RTT, treizième mois, sur le 62 % du quatorzième mois et sur les jours de congés payés.

Service de santé au travail. Avec le confinement, le service médical a été très sollicité et, depuis la mi-mai, cela continue avec en plus la reprise des consultations. Chapeau bas mesdames les infirmières et monsieur le médecin. Respect !

Bon retour à vos postes de travail en prenant soin de vous et de ceux qui vous entourent.

Les élu(e)s CGT